

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
et de l'Aménagement du Territoire

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION "Moulay
Ahmed MEDEGHRI"

13, chemin Abdelkader Gadouche – Hydra -Alger

CONCOURS NATIONAL D'ACCES A
L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
"Moulay Ahmed MEDEGHRI "
- Session 2023 -

L'Ecole Nationale d'Administration (ENA) organise un concours national sur épreuves pour le recrutement de cent vingt (120) élèves.

I/ - Conditions de participation au concours

Le concours est ouvert aux candidats de nationalité algérienne remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé de 28 ans au plus à la date du déroulement du concours ;
- Être titulaire d'une licence de l'enseignement supérieur, ou du diplôme d'ingénieur d'Etat ou d'un diplôme reconnu équivalent dans les domaines suivants :

1. Droit,
2. Sciences économiques,
3. Sciences de gestion,
3. Sciences commerciales,
4. Sciences financières et comptabilité.
5. Management,
6. Sciences politiques.

Les candidats doivent être titulaires de diplômes classés dans les catégories « A » ou « B » uniquement, conformément à l'arrêté n° 714 du 03 novembre 2011 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, portant modalités de classement des étudiants, ou d'une moyenne générale du cursus de formation supérieure ou égale à 12/20 pour les candidats ayant obtenu leurs diplômes avant l'application de l'arrêté cité ci-dessus.

-Pour les candidats fonctionnaires :

1. Être fonctionnaire titulaire,
2. Justifiant d'au moins trois années d'ancienneté à la date du concours,
3. Être âgé de 32 ans au plus à la date du concours,
4. Être titulaires du diplôme de licence de l'enseignement supérieur ou du diplôme d'ingénieur d'État ou d'un diplôme reconnu équivalent dans les domaines cités ci-

dessus, dans les mêmes conditions de classement « A » ou « B », ou de la même moyenne générale du cursus de formation, mentionnées ci-dessus.

*** Il est à noter que le nombre de postes réservés aux fonctionnaires est dans la limite de 15% du total des postes ouverts ;**

- Tous les candidats doivent obligatoirement être titulaires du baccalauréat et en situation régulière vis-à-vis du service national.

II – Dossier de candidature

Le dossier de candidature comporte les pièces suivantes :

1. Un formulaire d'inscription au concours,
2. Une copie de la carte nationale d'identité en cours de validité,
3. Une copie du titre ou du diplôme exigé,
4. Une copie de l'annexe descriptive du diplôme universitaire indiquant la classification du candidat durant son cursus,
5. Une copie des relevés de notes des quatre années pour les candidats ayant obtenu leurs diplômes avant l'application de l'arrêté n° 714 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, cité ci-dessus,
6. Une copie de l'attestation de succès au baccalauréat,
7. Une copie de l'attestation justifiant la situation vis à vis du service national,
8. Une (01) photo d'identité,
9. Le récépissé de paiement des droits d'inscription au concours (200 DA) à verser à l'ordre de Monsieur l'Agent comptable de l'ENA- CCP n° : 18382 30 clé 89 ou Compte TPA n° : 198/136 clé 40.

Pour les candidats fonctionnaires :

Une copie de la décision de titularisation et une autorisation de participation au concours, délivrée par l'autorité ayant le pouvoir de nomination. **Le modèle de l'autorisation de participation peut être téléchargé** à partir du site Internet de l'ENA : www.ena.dz

NB :

Concernant le récépissé de paiement des frais d'inscription, le nom et le prénom du candidat doivent y figurer et remis le jour des épreuves écrites aux responsables des salles d'examen.

- L'inscription au concours se fait uniquement en ligne via le lien :

<https://ena.interieur.gov.dz>

NB :

- **Il ne sera accepté qu'une seule inscription,**
- **Les dossiers envoyés par courrier postal ou déposés au niveau de l'Ecole nationale d'administration ne seront pas acceptés.**
- **La date de clôture des inscriptions au concours sur épreuves est fixée à quinze (15) jours ouvrables à compter de la date de la première parution de l'avis du concours dans la presse écrite.**

III – Nature des épreuves du concours

A/ - Epreuves écrites d'admissibilité :

Matières	Durée de l'épreuve	Coefficient
- Une épreuve portant sur un sujet de culture générale	3 heures	3
- Une épreuve au choix portant sur l'un des domaines suivants : - les institutions politiques et le droit public, - les questions économiques et financières, - la gestion, les sciences des organisations ou le management.	3 heures	4
- Une épreuve de langue étrangère au choix (français ou anglais)	2 heures	1

Est considéré admis aux épreuves écrites d'admissibilité tout candidat ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et sans aucune note éliminatoire, inférieure à 05/20.

B/ - Epreuve orale d'admission définitive :

1. Elle consiste en un entretien de culture générale devant un jury d'examen ; portant notamment sur les sujets politiques, économiques, sociaux et culturels,
5. La durée maximale de l'entretien est de vingt (20) minutes,
6. Coefficient 3.

IV – Etude des dossiers et recours :

La liste des candidats retenus et non retenus pour participer aux épreuves écrites d'admissibilité sera publiée sur le site internet de l'ENA (www.ena.dz).

- Concernant les recours :

Les candidats non retenus pourront effectuer leurs recours via l'adresse électronique ou le lien qui sera affiché ultérieurement sur le site internet de l'ENA (www.ena.dz).

La liste définitive des candidats admis, après recours, aux épreuves écrites d'admissibilité sera publiée sur le site internet de l'ENA.

V – Proclamation des résultats

La publication de la liste définitive des candidats retenus sur le site internet (www.ena.dz) est considérée comme étant une convocation du candidat au concours.

Les résultats définitifs du concours seront affichés au niveau de l'ENA, ainsi que sur son site internet (www.ena.dz).